

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Direction Départementale des Territoires

Service Environnement, Eau et Forêt  
Bureau de la Coordination et des Procédures

**A R R E T E**  
portant prorogation de délai

LE PREFET DE LA REGION MIDI-PYRENEES,  
PREFET DE LA HAUTE-GARONNE,  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code de l'environnement et notamment son article R 512-26 ;

Vu la demande présentée par la société VECTURA Logistique en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter, aux fins de régularisation, un entrepôt de stockage de bois, papier, carton à PORTET sur GARONNE ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 février 2011 prorogeant de 6 mois le délai susvisé ;

Considérant qu'à la date du 27 juillet 2011, il n'a pu être statué sur cette demande ;

Considérant qu'il y a lieu, dans ces conditions, de proroger de nouveau le délai imparti ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires de la Haute-Garonne ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1er** - Est prorogé de 6 mois à dater du 27 juillet 2011 le délai imparti par le code de l'environnement pour statuer sur la demande présentée par la société VECTURA Logistique.

**ARTICLE 2** - Le Directeur Départemental des Territoires de la Haute-Garonne est chargé de l'application du présent arrêté.

Toulouse, le

**- 5 AOUT 2011**

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires,  
le Chef de Bureau



Nadia BAZRI-LAMOUR